

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE 6 avril 2021

Le projet de règlement 843 devrait faire l'objet d'une assemblée publique de consultation en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais considérant les restrictions de la santé publique, il fait plutôt l'objet d'appel de commentaires écrits.

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 15 mars 2021, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #843 intitulé :

*Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707
par la création de la zone 84-1Af à même la 82Af*

DESCRIPTION


Création de la zone 84-1Af pour permettre la construction résidentielle

LOCALISATION

En bordure du chemin du Volair

- Que ce projet peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19
- Que les commentaires écrits doivent être envoyés à la Ville à l'adresse courriel suivante : admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 1^{er} avril 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour de
mars deux mille vingt et un.**


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 mars 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de mars 2021.

